

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET  
FAMILIAL: ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**  
**Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p><b>CODE: 95 50 33 U36 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b> <b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre du conseil conjugal, à la lumière d'un questionnement éthique :

- ◆ d'approfondir des techniques d'intervention et familial en matière d'accueil et d'entretien d'aide individuel et de couple ;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention relatives à l'analyse de la demande et l'accompagnement du couple dans la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ d'expérimenter des méthodes d'intervention psychosociales en relation à leur cadre théorique de référence.

### **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*À partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,*

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
  - en précisant la demande explicite et implicite,
  - en identifiant les ressources de la personne,
  - en formulant les hypothèses de travail,
  - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
  - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U36D2
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration » - 955034U36D2.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,**

*à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,*

- ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés contribuant, s'il échêt, à l'établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ;
- ◆ d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ de poser différentes hypothèses d'explication et d'intervention à partir d'au moins deux approches théoriques ou modèles d'intervention vus au cours ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ de la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des modèles,
- ◆ de l'intégration des concepts, techniques et démarches dans l'analyse et la formulation des hypothèses,
- ◆ de la finesse de l'analyse de la situation de couple,
- ◆ de la qualité de l'attitude et du positionnement professionnels.

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale**

*À partir de situations de conseil conjugal rencontrées en stage ou proposées par le chargé de cours,  
dans le respect de l'éthique professionnelle,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les actions du conseiller conjugal en réalisant des liens pertinents entre la méthodologie d'intervention psychosociale et le cadre théorique de référence ;
- ◆ d'explicitier l'approche choisie et ses limites par une analyse comparée avec un autre modèle de référence ;
- ◆ de justifier l'approche choisie compte tenu du contexte et/ou d'élaborer des stratégies à mettre en place pour l'adapter ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur les approches mises en jeu en les liant aux principes éthiques et déontologiques ;
- ◆ de préciser quelle(s) approche(s) lui semble(nt) mieux maîtrisée(s) par lui et adaptée(s) à sa fonction de conseiller conjugal et familial en se situant à titre personnel et professionnel.

## 4.2. Techniques d'intervention de couple

*À partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,*

l'étudiant sera capable :

### **Au niveau de la prise en charge :**

- ◆ d'accueillir une demande d'aide par une approche qui facilite l'expression des difficultés du couple ;
- ◆ d'identifier les éléments conscients, inconscients, explicites et implicites de la demande;
- ◆ d'élaborer un cadre d'intervention et d'en communiquer le sens aux clients ;
- ◆ d'accompagner le couple dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés et de ses systèmes de fonctionnement ;
- ◆ d'accompagner les personnes et le couple vers leur autonomie en soutenant leur responsabilité et leur libre arbitre ;
- ◆ d'aider les personnes et le couple à découvrir leurs ressources, potentialités, freins... ;
- ◆ de réorienter, si nécessaire, les personnes et/ou le couple vers d'autres professionnels ;

### **Au niveau de sa pratique réflexive :**

- ◆ d'explicitier le sens du cadre d'intervention, de l'introduire dans le processus de l'entretien et de préciser, selon les cas, les limites et contre-indications de la prise en charge ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier sa position tierce en consultation y compris vis-à-vis d'autres instances psychosociales et veiller à son maintien tout au long du suivi ;
- ◆ d'identifier ses éventuelles difficultés d'écoute et de développer une démarche d'auto-analyse.

## 4.3. Développement personnel

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses besoins, ses attentes et ses limites en matière de consultation ;
- ◆ de repérer les images de couple et du couple parental qu'il porte en lui ;
- ◆ d'approfondir ses potentialités d'introspection ;
- ◆ de repérer les valeurs présentes dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'apparition d'un éventuel contre-transfert dans les situations d'entretien ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement professionnel et personnel.

## **5. CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé, pour les cours de méthodologie spéciale, de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

## **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

<b><u>7.1. Dénomination du cours</u></b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	50
Techniques d'intervention de couple	CT	B	40
Développement personnel	CT	B	30
<b><u>7.2. Part d'autonomie</u></b>		P	30
<b><u>Total des périodes</u></b>			<b>150</b>